

SÉANCE ORDINAIRE

12 MARS 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 12 MARS 2012, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 13 février 2012 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

12.03.3.1.1.

Demande de révision de la décision du ministère des Transports du Québec quant à l'abaissement de la limite de vitesse sur le tronçon urbanisé de la route 132

Considérant la demande déposée par le conseil municipal, en novembre 2011, à l'effet que le ministère des Transports restreigne la limite de vitesse de la route 132 à 50 kilomètres / heure sur tout le tronçon couvrant le secteur urbanisé de L'Isle-Verte;

Considérant les résultats de l'évaluation de cette demande transmis par le Ministère le 28 février 2012 faisant état du caractère déraisonnable d'un abaissement de vitesse dans ce secteur;

Considérant que le ministère des Transports ne semble pas appliquer les mêmes règles sur tous les territoires longeant la route 132;

Considérant que la Ville de Trois-Pistoles bénéficie d'une limite de vitesse réduite à 70 km / heure sur le tronçon de la route 132 couvrant, entre autre, le secteur de la Fromagerie des Basques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon bénéficie, également, d'une limite de vitesse réduite à 50 km / heure sur le tronçon de la route 132 traversant son territoire;

Considérant que de nombreux accès tant à des résidences qu'à des commerces, situés en bordure de la route 132, représentent des risques importants pour la sécurité de notre population ainsi que pour le public voyageur;

Considérant que nous jugeons opportun de demander au ministère de revoir son évaluation ainsi que sa position quant à la vitesse à être appliquée sur le tronçon de la route 132, longeant notre territoire urbanisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 70 kilomètres / heure sur tout le tronçon de la route 132 couvrant le secteur urbanisé de la Municipalité de L'Isle-Verte.

12.03.3.1.2. Plainte de citoyens à l'égard de la circulation sur la route 132

Il est déposé au conseil municipal une demande signée par quinze citoyens à l'effet que la section de la route 132 comprise entre les sorties de l'autoroute 20 à Cacouna et à L'Isle-Verte soit interdite aux véhicules lourds, sauf pour la circulation locale, et que la vitesse soit réduite à 50 kilomètres / heure.

Copie de cette demande a également été adressée à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, monsieur Yves Bolduc, ministre de la région du Bas-St-Laurent et madame Martine Levesque, ministre des Transports.

12.03.3.2.1. Demande de la Corporation « Les amis des aînés » - Amélioration de la surface de l'emprise face à la résidence « Villa Rose des Vents »

Faisant suite à la demande déposée par le conseil d'administration de la corporation « Les amis des aînés », il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte procède au cours de l'année 2012 à des travaux d'asphaltage de l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste couvrant la résidence « Villa Rose des Vents ».

12.03.3.2.2. Soutien financier - Expo-Génisses 2012

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte alloue un montant de 60 \$ en guise de soutien financier à l'événement annuel qu'est l'Expo-Génisses organisé par les Jeunes Ruraux.

12.03.3.3.1. Réclamation de frais administratifs relatifs à la perception de droits sur les carrières et sablières

Considérant le règlement administratif, 2008-307-C, adopté par la M.R.C. de Rivière-du-Loup le 14 octobre 2008, concernant la constitution d'un fonds régional (MRC) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que depuis 2009, des frais administratifs sont perçus à raison de 10 % du total des sommes versées au fonds régional et redistribués, en partie, aux municipalités ayant fait valoir le choix de faire leur propre perception;

Considérant que la M.R.C. n'a pas appliqué, tel que prévu à la réglementation, les critères de redistribution des frais administratifs aux municipalités mandataires et ce, depuis 2009;

Considérant que l'application rétroactive de ces modalités de calcul aura pour effet d'exiger de la Municipalité de L'Isle-Verte le remboursement d'une somme de 19 541,49 ;

Considérant que la Municipalité trouve inconcevable de subir les conséquences découlant de l'application d'une telle rétroaction;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son opposition à l'application rétroactive du mode de répartition des frais administratifs liés à la perception des droits relatifs aux carrières et sablières et qu'elle n'entend aucunement effectuer ledit paiement des sommes qui lui seront exigées.

12.03.3.3.2.

Autorisation de signature d'une entente intermunicipale concernant un réseau de télécommunication régional d'urgence

Attendu la mise en place d'un comité technique sur les télécommunications d'urgence afin d'établir les besoins en matière de communication d'urgence et constatant des problématiques relevées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie dont l'une des actions est d'établir un réseau de communication d'urgence entre les intervenants;

Attendu que la MRC de Rivière-du-Loup a transmis à toutes les municipalités de son territoire ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloop, un projet d'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence accompagnée de prévision budgétaires pour l'année 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte le contenu de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence et les prévisions budgétaires pour l'année 2012;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;

Que soit nommé monsieur Léonard Dion, conseiller municipal, afin que ce dernier siège au sein du comité de gestion prévue à l'entente intermunicipale.

12.03.3.4.1. Demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec - Travaux à exécuter dans l'emprise de la route 132

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise monsieur Bernard Tanguay, contremaître municipal, ainsi que monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les permis d'intervention.

12.03.3.5.1. Renouvellement d'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère le renouvellement d'adhésion de son contremaître municipal auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Les frais de cette adhésion sont de 304,68 \$ (taxes incluses).

12.03.4.1. Demande de contribution financière - Fête nationale du Québec

Considérant que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Considérant que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Considérant que la population de la municipalité de L'Isle-Verte souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Considérant que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent

sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

12.03.4.2.

Demande de financement au pacte rural - Projet d'embellissement et d'aménagement des espaces verts d'un nouveau parc municipal

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a entrepris, depuis l'année 2010, des démarches visant la création d'un nouveau parc municipal selon un concept novateur, mettant l'emphase sur des installations multidisciplinaires répondant, par le fait même, à divers types de clientèle;

Considérant qu'en ce qui a trait à l'année 2012, des travaux d'aménagement et d'embellissement des espaces verts du parc municipal seront priorisés, le tout nécessitant des investissements évalués à environ 32 000 \$;

Considérant que ce projet apportera une contribution majeure à notre développement local, de par sa localisation à proximité d'un nouveau développement domiciliaire, le tout présentant un grand intérêt pour les jeunes familles;

Considérant qu'il s'agit de la première phase de réalisation d'un projet d'envergure devant nécessiter des investissements importants, le tout projeté sur un environnement d'environ 2 ans, tout dépendant des possibilités de financement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande une contribution financière de 10 000 \$, dans le cadre du pacte rural, afin de permettre à ce que s'amorce son projet d'aménagement de parc municipal.

12.03.4.3.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (volet PIQM 2.1) - Projet d'aménagement d'un parc municipal

Considérant qu'actuellement la Municipalité de L'Isle-Verte n'a pas véritablement de parc municipal pouvant répondre aux besoins de sa population;

Considérant que de plus en plus de jeunes familles souhaitent s'établir là où sont disponibles des infrastructures de loisirs appropriées à leurs besoins;

Considérant que les infrastructures et équipements actuels que possède la Municipalité ont grand besoin de renouvellement et de modernisation;

Considérant les investissements importants que nécessitent de nouveaux équipements et installations en matière de loisirs;

Considérant qu'une population d'environ 1 425 personnes ne peut à elle seule assumer le coût lié à ces infrastructures;

Considérant que les possibilités de développement de notre milieu ne peuvent progresser sans, au préalable, être en mesure d'offrir une qualité de vie qui se démarque;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte présente une demande d'aide financière au programme « d'infrastructure Québec-Municipalités », pour différents travaux d'aménagement d'un parc municipal;

Que le comité municipal de loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte soit mandaté, représenté par madame Amélie Martineau, pour préparer et présenter la demande d'aide financière dans le cadre du programme « d'infrastructures Québec-Municipalités »;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'opération du projet, si celui-ci est approuvé.

12.03.4.4.

Propositions de services professionnels pour l'agrandissement du garage municipal

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande des propositions de services, auprès de firmes d'architectes, pour concevoir les plans de construction (agrandissement) du garage municipal. Les dimensions requises par ces travaux sont de soixante-quinze (75) pieds en façade par cinquante-quatre (54) pieds de profondeur. Cet agrandissement devra être conçu pour accueillir quatre nouvelles portes de garage, un espace sous le plancher permettant d'effectuer des réparations aux véhicules et une aire d'entreposage pour y regrouper notre inventaire en pièces et tuyauterie.

12.03.5.1.

Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles - Dossier de monsieur Camille Dumont (Lot 387-P)

Considérant la demande déposée par monsieur Camille Dumont afin d'obtenir une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 387 en y exécutant des travaux de déblai et de remblai, devant permettre d'améliorer le relief du site concerné et en accroître le potentiel sylvicole et ce, sur une superficie d'environ 28 330 mètres carrés;

Considérant qu'une partie de ces travaux avaient déjà fait l'objet d'autorisations de la part de la CPTAQ;

Considérant que les travaux visés n'auront aucune incidence notable sur les activités agricoles;

Considérant que les travaux projetés ne dérogent aucunement à la réglementation municipale en matière de zonage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande déposée par monsieur Camille Dumont tout en s'assurant que les travaux

soient réalisés conformément au document argumentaire accompagnant la présente demande.

12.03.5.2.

Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles - Dossier de madame Sophie Thériault et monsieur Cédric Caron (Lot 350-P)

Considérant la demande déposée par madame Sophie Thériault et monsieur Cédric Caron afin d'obtenir une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 350, propriété de Ferme Mon Paradis L'Isle-Verte inc., à des fins d'aliénation, de lotissement et d'opération d'une petite ferme;

Considérant que cette démarche vise, également, à régulariser une problématique d'approvisionnement en eau potable, cette partie de terre agricole présentant un nouveau site potentiel pour un futur puits;

Considérant que le site convoité est actuellement en friche, isolé par le tracé de deux voies publiques d'importance (l'autoroute 20 et la route 132) et ne présente pas de véritable potentiel d'exploitation agricole;

Considérant que d'autoriser cette demande permettrait l'implantation d'une petite ferme et contribuerait à remettre en valeur un bâtiment de ferme laissé à l'abandon;

Considérant que cette demande ne contrevient aucunement à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande déposée par madame Sophie Thériault et monsieur Cédric Caron et ce, suite aux considérations ci-haut mentionnées.

12.03.5.3.

Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles - Dossier de l'entreprise « Carrières Dubé et fils inc. » (Lot 63-P)

Considérant la demande déposée par l'entreprise « Carrières Dubé et fils inc. » afin d'obtenir une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 63, propriété de Ferme J. André Michaud et fils inc., à des fins d'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 21 268,75 mètres carrés;

Considérant que cette demande d'exploitation se veut la continuité d'une autorisation antérieurement émise;

Considérant que la réglementation municipale d'urbanisme permet ce type d'exploitation dans la zone visée;

Considérant que les travaux d'exploitation contribueront à améliorer les superficies cultivables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande

déposée par l'entreprise « Carrières Dubé et fils inc. » et ce, suite aux considérations ci-haut mentionnées.

12.03.5.4. Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles - Dossier de monsieur Marcel Lévesque (Lot 211-2-P)

Considérant la demande déposée par monsieur Marcel Lévesque afin d'obtenir une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 211-2-P dont il est propriétaire, à des fins d'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 9,4 hectares;

Considérant que cette demande d'exploitation se réalisera dans le cadre de travaux majeurs, soit le prolongement de l'autoroute 20, le tout étant situé à proximité du site faisant l'objet de la présente;

Considérant que la réglementation municipale d'urbanisme permet ce type d'exploitation dans la zone visée;

Considérant que les travaux d'exploitation contribueront à améliorer les superficies cultivables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande déposée par monsieur Marcel Lévesque et ce, suite aux considérations ci-haut mentionnées.

12.03.5.6. Appui aux démarches entreprises par monsieur Francis Viel et madame Johanne Landry visant à régulariser leur droit d'occupation et d'opérations commerciales sur leur site au 59, route 132 ouest à L'Isle-Verte

Considérant que le site qu'occupe actuellement l'entreprise « Les Remorques de L'Isle », soit au 59, route 132 ouest à L'Isle-Verte a, depuis les années 1980, toujours été à vocation commerciale;

Considérant que les entrepreneurs, que sont madame Johanne Landry et monsieur Francis Viel, opèrent un commerce de vente au détail n'exerçant aucun impact particulier susceptible de causer quelconque préjudice à leur environnement;

Considérant que la partie de terrain où s'opèrent les activités commerciales est isolée de toute terre en culture, étant bornée au sud par l'autoroute 20 et au nord par la route 132;

Considérant que l'entreprise a su respecter l'harmonie du milieu agricole en introduisant sur leur propriété de petits animaux de ferme;

Considérant que les remorques disponibles pour la vente s'adressent à tout type de clientèle, répondant entre autre aux exigences des exploitants agricoles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réaffirme son appui au maintien des activités de cette entreprise et que le tout soit officiellement

reconnu de la part de la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

12.03.6.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

| | |
|--|---------------|
| Comptes à payer au 29/02/2012 : | 135 211,59 \$ |
| Déboursés directs de février 2012 : | 54 519,22 \$ |
| Dépenses en infrastructures | |
| • Constructions de l'Amiante inc. (Décompte # 3 - Rue Seigneur-Côté ouest) (Réception provisoire) | 604 057,28 \$ |
| • Constructions de l'Amiante inc. (Décompte # 4 - Rue Seigneur-Côté ouest) (Décomptes # 10 et # 11- Phase 2 - secteur ouest) | 142 186,68 \$ |

Note : les comptes à payer renferment, entre autres, le premier paiement de la quote part exigée par la MRC de Rivière-du-Loup au montant de 96 409,63 \$.

Il est donc proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

12.03.7.1.

Règlement d'emprunt 2012-105 - Achat d'un camion de voirie

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2012-105

**RÈGLEMENT POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 250 000 \$
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement d'un des véhicules affectés aux opérations de voirie tenant compte du niveau d'usure des véhicules actuels ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement d'un tel véhicule est estimé à **250 000 \$**;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de cette acquisition;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la session du conseil municipal tenue le 13 février 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Valois Caron et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète la procédure requise d'appel d'offres publiques, tel que requis par la loi, articles 935 et suivants du code municipal. Ledit achat devant être effectué conformément aux dispositions et exigences établies dans le devis descriptif établi par la Municipalité.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 250 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Les documents d'emprunt seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte, et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 6

L'emprunt sera remboursé en dix (10) ans selon les taux d'intérêts en vigueur lors des périodes de financement et de refinancement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

12.03.7.2. **Réclamation en dommages auprès de la Cour des petites créances - Contestation**

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte conteste la réclamation de 7 000,00 \$ déposée contre la Municipalité suite à un accident automobile dont le propriétaire met en cause la responsabilité de la Municipalité. La municipalité accepte donc d'assumer les frais d'enregistrement de cette contestation au montant de 199,00 \$ et délègue le directeur général et secrétaire-trésorier pour représenter la municipalité à la Cour des petites créances.

12.03.7.3. **Décompte progressif # 5 - Projet de réfection des services de la rue Seigneur-Côté ouest**

Faisant suite aux recommandations formulées par la firme de consultants Roche, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le paiement à l'entreprise «Les Constructions de l'amiante inc.» du montant de 47 527,43 \$ représentant le décompte progressif # 5 du projet de réfection des infrastructures et d'urbanisation de la rue Seigneur-Côté ouest.

12.03.9. **Levée de la séance**

À 22 h 20, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SÉANCE SPÉCIALE

12 MARS 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 12 MARS 2012, à 22 heures 55, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND COTÉ
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES COTÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que tous les membres renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance, y étant tous présents.

Un seul item à l'ordre du jour, soit une modification au calendrier de la tenue des séances du conseil.

12.03S.3.

Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipal

Considérant que la séance publique du conseil municipal devant se tenir le 9 avril 2012, tel que mentionné au calendrier déposée le 12 décembre 2011, doit être déplacée en raison du congé de la fête de Pâques;

Considérant qu'il convient à la majorité des membres du conseil municipal de reporter cette séance publique au jour suivant, en l'occurrence, au mardi 10 avril 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte apporte la présente modification au calendrier de ses séances publiques et que le tout soit porté à l'attention des citoyens de la municipalité.

12.03S.4.

Levée de la séance

À 23 h, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER